

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2024-042**SEANCE DU **MARDI 2 AVRIL 2024**

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 6
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU (2024-035 à 2024-043), Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Marc NARDI, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christelle LAMBERT

## Modification des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement 2024

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Au vu des inscriptions budgétaire 2024, la ventilation des crédits de paiement est présentée.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Modifier** les Crédits de Paiements concernant les opérations suivantes ;
- De Dire que les reports de crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement ;

Opération 300 ACTIONS CŒUR DE VILLE								
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<i>Ancienne répartition</i>	21	600 000 €	34 123,04 €	40 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	25 876,96 €
<i>Nouvelle répartition</i>	21	600 000 €	34 123,04 €	39 756,48 €	67 616,44 €	100 000 €	100 000 €	258 504,04 €

Opération 302 STADE BOURDON						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Ancienne répartition</i>	23	289 948,83 €	73 888,34 €	144 160,49 €	71 900 €	0 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	221 701,76 €	73 888,34 €	144 160,49 €	2 652,93 €	1 000 €

Opération 303 • REHABILITATION ECOLE J. PREVERT•						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Ancienne répartition</i>	23	1 386 209,23 €	44 677,70 €	348 931,53 €	818 307,79 €	174 292,21 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	1 289 317,02 €	44 677,70 €	348 931,53 €	818 307,79 €	77 400 €

Opération 304 REHABILITATION EGLISE ST MAURICE						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<i>Ancienne répartition</i>	23	400 000 €	50 000 €	350 000 €		
<i>Nouvelle répartition</i>	23	400 000 €	0 €	20 000 €	200 000 €	180 000 €

Opération 305 CINEMA LE RABELAIS						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Ancienne répartition</i>	23	398 996,95 €	387 127,78 €	4 769,17 €	7 100 €	
<i>Nouvelle répartition</i>	23	393 896,95 €	387 127,78 €	4 769,17 €	0 €	2 000 €

Opération 306 RENOVATION DES PLACES						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Ancienne répartition	23	680 000 €	13 706.66 €	367 200 €	250 000 €	49 093.34 €
Nouvelle répartition	23	680 000 €	13 706.66 €	11 756.57 €	631 000 €	23 536.77 €

Opération 307 LIAISON HAUTE VILLE BASSE							
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Ancienne répartition	23	650 000 €	7 980 €	43 200 €	598 820 €		
Nouvelle répartition	23	650 000 €	7 980 €	0 €	30 000 €	350 000 €	262 020 €

Opération 308 PARVIS ESPACE RABELAIS						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Ancienne répartition	23	250 000 €	15 000 €	235 000 €		
Nouvelle répartition	23	250 000 €	0 €	0 €	150 000 €	100 000 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ (6 VOIX CONTRE :Me BAUDIN et un pouvoir, M. LAPORTE, M. DAVIET, Mme RUFET et un pouvoir) :*  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, à modifier les APCP.

Fait à CHINON, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.